



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-ChoozB-dysfonctionnement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz B : Détection tardive du dysfonctionnement d'un matériel**

**25 septembre 2012**

## **France : Chooz B : Détection tardive du dysfonctionnement d'un matériel**

**Le 25 septembre 2012, le réacteur n° 2 fonctionne à pleine puissance. L'exploitant réalise une décompression de l'atmosphère du bâtiment réacteur afin d'en maintenir la pression dans les spécifications prévues par les règles d'exploitation. Pour cela, il met en service un système de ventilation du bâtiment réacteur. Lors de cette opération, l'un des deux moto-ventilateurs de ce système s'arrête inopinément.**

Le bâtiment réacteur constitue la troisième barrière de confinement du réacteur. Ce bâtiment est étanche afin notamment d'empêcher tout relâchement de radioactivité en cas d'accident. Durant le fonctionnement du réacteur, la pression atmosphérique à l'intérieur de ce bâtiment est susceptible d'augmenter, du fait notamment des fuites normales sur le réseau d'air comprimé. L'exploitant doit alors procéder à sa dépressurisation pour ne pas dépasser les spécifications prévues par les règles d'exploitation. La mise en service de moto-ventilateurs connectés aux voies normales de rejet permet de réaliser cette manœuvre courante d'exploitation.

Le moto-ventilateur défaillant le 25 septembre s'était également arrêté fortuitement lors d'opérations identiques les 25 août et 6 septembre 2012. Les investigations menées avaient alors conduit à considérer ce matériel disponible. Celles du 25 septembre ont mis en évidence une inversion du sens de rotation du moto-ventilateur. L'exploitant a alors immédiatement procédé à sa remise en conformité.

Une erreur de connexion du moteur électrique a été identifiée comme l'origine de cette anomalie, à la suite du remplacement de cet équipement lors du dernier arrêt pour maintenance du réacteur (de mars à août 2012). Les règles d'exploitation du réacteur prévoient que l'indisponibilité de ce matériel doit être limitée à une durée de 3 jours.

Cet évènement a conduit à rendre indisponible une des voies du système considéré pour une durée supérieure à celle autorisée par les règles d'exploitation du réacteur. En cas d'accident, ses fonctions auraient néanmoins été assurées par la voie redondante.

Compte tenu de la détection tardive d'une anomalie qui a conduit au non respect du délai de remise

en service du matériel, cet évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-du-dysfonctionnement-d-un-materiel>